

“

Avec MDPH en ligne,
je fais ma demande
depuis chez moi.

”

MDPH en ligne évolue !

Plus clair, plus intuitif et accessible :
tout est conçu pour faciliter vos démarches.

Pour faire une demande
de droits et de prestations auprès
de votre maison départementale
des personnes handicapées
(MDPH), rendez-vous sur le site :

mdphenligne.cnsa.fr

- Pour les personnes en situation de handicap, les proches aidants et les représentants légaux ;
- Version numérique du formulaire papier ;
- Gratuit, sécurisé et 100% conforme aux normes d'accessibilité.